

## Compte-rendu du CTSD Rythmes scolaires du 6 juin 2013

En début de séance, de nombreux acteurs importants à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires étaient absents (les IEN et le chargé de mission). Certains sont arrivés seulement un quart d'heure avant la fin. Les représentants des personnels n'avaient reçu qu'une convocation avec pour ordre du jour « mise en œuvre du décret relatif à l'organisation du temps scolaire » : tout un programme !!! Aucun document de travail avec la convocation. Seul un document partiel nous était parvenu l'avant-veille de la réunion.

Ce n'est qu'en début de séance qu'on nous a distribué un document indiquant « propositions d'organisation de la semaine mairies/écoles pour avis ». Or, à la lecture, nous n'avons pu que constater que ne figuraient sur le document que les propositions municipales laissant croire qu'un consensus avec les propositions des conseils d'écoles avait **partout** été trouvé... Le SNUipp-FSU 23 s'est alors étonné de ne pas voir les propositions des conseils d'école de **Masbaraud Mérignat** et de l'école **Tristan Lhermite de La Souterraine** qui pourtant ont présenté des propositions alternatives aux propositions des mairies. Nous savons que certains conseils d'écoles de la ville de Guéret ont également porté des propositions. Le SNUipp-FSU 23 avait pourtant demandé dans un courriel en date du 16 mai ainsi que lors du comité de suivi des rythmes scolaires du 27 mai à être destinataires de toutes les propositions d'organisation.

Nous indiquons donc qu'il est impossible d'émettre un avis sur la base de documents partiels et mensongers. Par ailleurs, le SNUipp-FSU 23 considère qu'il n'a pas d'avis à donner sur les organisations construites localement mais qu'il souhaite au contraire défendre les organisations qui ont été construites par la communauté éducative dans son ensemble, parfois sur la base de compromis difficiles et parfois fragiles.

Le Secrétaire Général et la DASEN indiquent que « des réunions ont eu lieu et que des coups de téléphone ont été passés, il y a eu concertation... et que donc le document est le fruit de cette synthèse ». Le Secrétaire Général indique également qu'« on est bien obligé de tenir compte des contraintes d'emploi du temps des personnels municipaux engagés dans le périscolaire... »

**Le SNUipp-FSU 23 a alors dénoncé le principe qui consiste à transformer la réforme de modification des rythmes scolaires en une réforme d'organisation des temps périscolaires : nous ne pouvons que constater que dans ces cas là, contrairement aux annonces, l'intérêt de l'enfant semble bien loin des préoccupations.**

La circulaire 2013-017 du 6 février 2013 relative à l'organisation du temps scolaire dans le 1<sup>er</sup> degré confère aux IEN la mission de mettre en place « une concertation approfondie avec le maire et les conseils d'école afin d'aider à construire un projet cohérent et partagé ». Pour le SNUipp-FSU 23, seule une nouvelle réunion du Conseil d'École peut modifier un avis du Conseil d'École. Ainsi, il s'agissait de mettre en place cette concertation dans le cadre de la réunion d'un nouveau conseil d'école, échelon où s'exerce la démocratie scolaire, et où chacune des composantes de la communauté éducative est représentée.

Pour le SNUipp-FSU 23, les négociations souterraines et les coups de fil entre « milieux autorisés » ne peuvent en aucun cas tenir lieu de concertation. Il est inconcevable que des organisations soient présentées sans qu'aucun parent ou collègue n'en ait connaissance.

**Le SNUipp-FSU 23 considère qu'il est aujourd'hui temps, à défaut de mise en œuvre de concertation en amont, de trancher la question en faveur de la proposition du Conseil d'École. Il en fait la proposition formellement à la DASEN.**

Si d'aventure la DASEN venait à faire un choix différent, elle ferait le choix de privilégier l'organisation des temps périscolaires dont elle n'est pas responsable au détriment des temps scolaires dont elle a la charge : **il s'agirait à n'en pas douter d'un précédent qui marquerait durablement les relations entre les enseignants et leur administration du sceau de la défiance.**

La DASEN, sans répondre à la suggestion, décide de mettre aux voix son document.

Vote : Pour : 2 (SE-UNSA23) , le SNUipp-FSU 23 refuse de voter.

Le SNUipp-FSU 23 indique qu'il lui est impossible de prendre une position sur la base d'un document partiel, partial et qu'il sait mentir. Le SNUipp-FSU 23 indique qu'il se tournera vers les collègues pour vérifier l'exactitude des éléments indiqués et apportera pour le CDEN du 14 juin des éléments d'information.

Le SE-UNSA 23 indique que le Conseil d'École n'est légitime que pour donner un avis et justifie son vote en indiquant que les municipalités doivent être à l'initiative de la proposition de synthèse. Pour le SE-UNSA 23, le document de la DASEN correspond à cette synthèse. Il précise tout de même qu'il adhère aux réserves du SNUipp-FSU 23 (!)

Le SNUipp-FSU 23 avait posé des questions diverses le vendredi 31 mai en respectant les délais réglementaires :

### **1- RYTHMES SCOLAIRES :**

Organisation du service des TRS

Organisation du service des brigades mobiles et impact sur le volume d'ISSR

Organisation du service des RASED

*Le SNUipp-FSU 23 a précisé sa position : les personnels doivent savoir avant la sortie s'ils travailleront à 4 jours ou à 4,5 jours afin d'organiser leur vie personnelle. Par ailleurs, avec moins de 10% des communes rentrant dans la réforme dès 2013, il serait totalement inconcevable de voir des contraintes et des « astreintes » imposées à tous les personnels itinérants. Par ailleurs, les personnels rattachés à une école à 4 jours ne peuvent, pour nous, se voir imposer des temps de service sur une organisation à 4,5 jours.*

Organisation du service des EMF alors qu'ils exercent sur des écoles à 4,5 jours. *Pas de réponse*

Animations pédagogiques : *L'IEN de Guéret 1 indique qu'elles auront lieu le mercredi après-midi pour les personnels des écoles à 4,5 jours. Le SNUipp-FSU 23 indique qu'il est formellement opposé au mercredi après midi*

Organisation de l'enseignement de la natation : *le SNUipp-FSU 23 a déploré que certaines écoles se voient « empêchées » d'accéder aux bassins, notamment à Guéret, en raison de l'organisation des créneaux piscine et de leur répartition entre les différentes écoles. La réponse déjà donnée en comité de suivi qui consiste à modifier les horaires de l'école le temps du cycle natation nous semble inconcevable. Pour le SNUipp-FSU 23, plutôt que de chercher des solutions aux problèmes qui n'existaient pas jusqu'alors, mieux vaut ne pas créer le problème... Le Chargé de mission, également CPD EPS, arrivé à 11h, ne semble pourtant pas pouvoir apporter une autre réponse.*

Organisation des activités culturelles et sportives : *les mêmes problèmes se posent pour l'accès à la BMI et aux gymnases par exemple. Pas de réponse.*

### **2- FRAIS DE DEPLACEMENT DES PERSONNELS ITINERANTS**

Nous souhaitons connaître l'évolution des volumes de frais de déplacement des personnels itinérants.

*Pas plus de réponse qu'en CAPD où personne n'était là pour répondre...*

### **3- FORMATION**

Bilan prévu/réalisé de l'offre de formation continue pour l'année 2012/2013

Liste des stagiaires retenus à candidature individuelle et public connu déjà promis mais jamais donnée

Condition d'attribution des stages (notamment le stage maternelle) + barème 2013/2014

Modalités de formation initiale des PES à la rentrée 2014

*Pas plus de réponse qu'en CAPD où personne n'était là pour répondre...*

### **4- DECHARGE DE DIRECTION**

Bilan des décharges de direction des écoles à 1 et 3 classes

*Pas plus de réponse qu'en CAPD où personne n'était là pour répondre...*

### **5- CARTE SCOLAIRE :**

Ajustements de carte scolaire dans le 1er degré (CMPP, SESSAD, RASED, EMALA) et le 2nd degré

Répartition des classes ULIS sur le département

La DASEN n'a apporté aucune réponse concrète si ce n'est sur les EMALA. Alors qu'un audit est en cours, elle indique déjà qu'elle n'a pas les moyens de revenir sur la suppression des 2 postes de l'an dernier. Le SNUipp-FSU 23 a demandé que le Doyen des IEN, chargé de l'audit, vienne présenter les résultats de ses travaux lors du CDEN du 14 juin, puisque ce CDEN avait à l'unanimité demandé le retour des 4 EMALA à plein temps.

**Le SNUipp-FSU 23 mettra tout en œuvre pour que ces 2 postes soient rétablis à la rentrée.**

Par ailleurs, le SNUipp-FSU 23 a interrogé la DASEN sur les raisons qui l'ont conduite à refuser les dérogations autorisant la scolarisation de 6 enfants de 3 ans dans la classe unique de l'école de Gentioux. Elle le justifie en disant que les conditions d'accueil ne sont pas satisfaisantes et *qu'elle craint de devoir ouvrir une deuxième classe alors qu'elle n'en a pas les moyens*. Le SNUipp-FSU 23 fait remarquer qu'il s'agit d'un précédent regrettable surtout au regard de la volonté du Ministère de scolariser les enfants de moins de 3 ans. Pour le SNUipp-FSU 23, cette situation est inconcevable et montre, si c'était encore nécessaire, que la baisse des effectifs du département est organisée par les contraintes fortes imposées sur les postes. Il n'est pas acceptable que des élèves en Zone de Revitalisation Rurale et en Zone de Montagne se voient interdire l'accès à l'école de leur commune.

**Le SNUipp-FSU 23 mettra tout en œuvre pour que la scolarisation de ces élèves dans l'école de leur secteur soit assurée.**